

Marignane, le 15 avril 2026

**Mesdames, Messieurs les conseillers
municipaux,**

Dossier suivi par : Pascale Metin

☎ : 04.42.31.11.23.

Objet : Convocation au conseil municipal

Pièces jointes : Budgets primitifs 2026 :

BP budget principal, BP budget annexe services funéraires, BP budget annexe centre ancien opérations RID et RHI, BP budget annexe accueil et hébergement de groupes au centre de vacances.

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à la prochaine séance du conseil municipal qui se réunira en séance publique :

Mercredi 29 avril 2026 à 17h00

Espace culturel Saint Exupéry - 53-55 Boulevard Jean Mermoz

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous informe que vous serez, notamment, amenés à vous prononcer sur les projets de délibérations suivants :

- Budget primitif 2026 du budget principal
- Budget primitif 2026 du budget annexe services funéraires
- Budget primitif 2026 du budget annexe réhabilitation du centre ancien / opérations RID et RHI
- Budget primitif 2026 du budget annexe accueil et hébergement de groupes au centre de vacances.

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à ces dossiers, les éventuelles pièces annexes trop volumineuses sont à votre disposition en Mairie, auprès du service assemblée.

Cette convocation concerne uniquement les projets de délibération des budgets primitifs 2026.

Une nouvelle convocation avec l'ordre du jour complet de la séance et les dossiers des autres projets de délibération vous sera adressée dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du CGCT

Je vous rappelle enfin, qu'en cas d'empêchement, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues de votre choix, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du CGCT.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Le Maire,
Éric LE DISSÈS**

